

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

**Convocation adressée aux Conseillers
par courrier le :**

19 septembre 2022

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 22

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 19 septembre 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien, Mme ROUVRE Liliane.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane
Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée

Etaient absents excusés :

M. CHAMPION Pierre

Etaient absents non excusés :

Néant

Madame BONZON Marie-Claude a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 38 / 2022

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
BUDGET COMMUNAL



BUDGET COMMUNAL – Décision budgétaire modificative n°1

Sur présentation de Madame Claude Ferrand, adjointe déléguée aux finances,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°10 du 28 mars 2022 portant vote du budget communal de 2022,

Vu l’avis de la commission finances réunie le 22/09/2022,

Considérant la nécessité d’ajuster les crédits prévisionnels de l’opération 242 – Travaux Bâtiments Divers, notamment ceux liés à la réfection des sanitaires publics sous la halle, connaissant des travaux supplémentaires et de désamiantage,

Considérant qu’il s’agit de virement de crédits par réduction des dépenses de l’opération 279 – Construction d’une passerelle et de l’opération 285 – Bassins versants

Il est proposé au conseil municipal d’autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget communal de l’exercice 2022 :

(37270)	VERNOU SUR BRENNE - (COMMUNE)	DM n°1 2022
Code INSEE	COMMUNE DE VERNOU SUR BRENNE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-242 TRAVAUX BATIMENTS DIVERS (bâtiments cimetière stade)	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-242 TRAVAUX BATIMENTS DIVERS (bâtiments cimetière stade)	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-279 Construction d'une passerelle	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-285 BASSINS VERSANTS	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	26 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	26 000,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Adopte** la décision budgétaire modificative n°1 du Budget Communal telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,
Pascale DEVALLEE

